CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E210765** **VALABLE JUSQU'AU** **15/10/2027**

ÉDITÉ LE 18/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2021

Raison sociale : LES VRAIS PROS DE L'ETANCHEITE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 22/11/2022

Capital : 2 000

15 RUE DES TILLEULS
78930 GUERVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERVILLE

Siret : 893 966 952 00028

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 221839000100

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J25515K1244000/ 001 627999/1

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J25515K1244000/ 001 627999/1

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 06 41 52 22 66 **Fax :**

Portable : 06 41 52 22 66

Responsabilité légale :
LVPE FAYÇAL GÉRANT

Site Internet :

E-mail : lvpetancheite@outlook.com

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 828 911 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	4	16/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/09/2026 13:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.